Parcs naturels régionaux de France

Bureau du 23 février 2011

MOTION

Les Parcs naturels régionaux

s'opposent à l'exploitation du gaz de schiste

Plusieurs Parcs Naturels Régionaux se trouvent aujourd'hui face à des autorisations d'exploration et de recherche de gaz de schiste sur des parties conséquentes de leur périmètre. Ces autorisations, qui n'ont fait l'objet d'aucune concertation préalable, interpellent les Parcs, élus et acteurs concernés. La mission sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux lancée le 4 février dernier par le Ministère chargé du Développement Durable et le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, renforcent ces interrogations sur ces autorisations ainsi données.

L'expérience nord américaine sur l'exploitation d'hydrocarbures de roche-mères est particulièrement inquiétante sur les impacts environnementaux (injection de produits chimiques, de sable et d'eau, mobilisation de quantités d'eau considérables modifiant et polluant les nappes phréatiques), et les impacts paysagers. Ces impacts font obstacle aux stratégies locales de développement d'énergies renouvelables locales et de contribution à la lutte contre le changement climatique.

Le caractère spécifique des Parcs Naturels Régionaux, que pose notamment l'article L 333.1 **du Code de l'environnement** :

« *Les Parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public.*

Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel.

L'Etat et les collectivités territoriales adhérant à la charte appliquent les orientations et les mesures de la charte dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du parc. Ils assurent, en conséquence, la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent. »,

ne permet pas l'engagement dans les Parcs de telles explorations.

Enfin, dans le cadre de la récente loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », l'Etat français a donné un rôle essentiel aux collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique et pour la réduction des consommations d'énergie.

Dans ces conditions, **le réseau des Parcs marque son opposition aux démarches d'exploration gazière** sans aucune concertation préalable avec les collectivités qui, de leur côté, doivent mettre en œuvre des politiques de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

En conséquence, la Fédération des Parcs naturels régionaux demande à ce que les objectifs d'énergies renouvelables, de réduction des gaz à effets de serres et d'amélioration de l'efficacité énergétique soient encouragés, renforcés et promus. Les résultats de ces objectifs auront un impact tout aussi considérable sur notre environnement énergétique.

La Fédération des Parcs naturels régionaux demande à l'Etat :

- L'interdiction de l'exploration et de l'exploitation d'hydrocarbures de roches mère dans les Parcs naturels régionaux, aux conséquences graves sur la pollution des sols, sur les ressources en eau et sur les impacts paysagers, mettant en contradiction les stratégies territoriales « climat » portées par les Parcs.

- L'annulation des autorisations existantes sur les périmètres de Parcs.

- L'organisation d'un débat national sur l'avenir énergétique de notre société.

La FPNRF représente le réseau des 46 Parcs naturels régionaux français dont elle a vocation à défendre les intérêts collectifs auprès des instances nationales et internationales. Elle rassemble également les Conseils régionaux et les partenaires nationaux des Parcs. Les 46 Parcs regroupent plus de 3 900 communes, 23 régions métropolitaines et ultra maritimes, 69 départements et plus de 3 millions d'habitants. Ils couvrent 13% du territoire national. Une vingtaine de projets de parcs est en cours d'élaboration.